



Le mil huit cent quatre vingt sept et le  
seize Septembre.

A la requête du Sieur Rey Jean, propriétaire  
Cultivateur, Emendé et Demeurant à Thuniers  
Hautes Alpes.

Je Poursuis Ferdinand, huissier, près le tribunal  
Civil de Barcelonnette, Demeurant au Fayet, le signifié.

Contre le Sieur Arnand Henri, propriétaire  
et Cantonnière Emendé et Demeurant à la

Barcelle à Barcelonnette, le jeudi vingt deux  
septembre prochain à l'heure de midi  
passant au juge de paix du Canton

du Fayet au lieu ordinaire de ses audiences  
au dit lieu du Fayet. Pour

Attendu que le Sieur Arnand Henri soit  
condamné à payer au requérant la somme

de vingt cinq francs reliquat d'une rente  
de trois cent francs sur le Sieur Arnand Henri depuis

sept ans environ. Payer en outre  
au Sieur Arnand les intérêts de droits

les frais et dépense.

Et j'ai au Conseil du Sieur  
Arnand Henri en protestant à la mise

à son Esprit du présent fait le tout  
est de seize francs, employé à son

Esprit une feuille timbrée spéciale à 1/60

En fait

|         |       |
|---------|-------|
| Concile | 1.20  |
| Comm.   | 1.20  |
| copie   | 2.40  |
| boles   | 1.20  |
| lunette | 2.88  |
| voyage  | 8.00  |
| exp.    | 0.25  |
| total   | 16.00 |